



SUCCESSION EVALUATION ERREUR SURFACE

Par **JOFFREY**, le **08/04/2009** à **09:57**

Bonjour,

Suite à une succession ma femme a optée pour un appartement de 47 m2 .

Le partage n'est pas encore fini, et nous venons d'apprendre par le syndic de copropriété que sur cette surface, plus de 5m2 serait le fruit d'une appropriation illégale de parties communes, dont certains autres héritiers étaient informés.

Après discussion nous sommes convenu avec le syndic d'un rachat des millièmes. Cependant ce rachat entrainera de nouveaux frais.

L' "erreur" de surface ayant été prise en compte lors de l'évaluation immobilière pour le partage étant de plus de 10%, quelles sont les possibilités de recours? Diminution du prix? Dol?...

Nous voudrions simplement que les frais à venir pour le rachat des millièmes soient pris en charge par la succession, mais la négociation sera difficile.

Merci de votre réponse.